



CONTRAT - ABONNEMENT
21 octobre 2021 au 31 mars 2022

Panier de Légumes, des œufs et de poulets. **PRODUITS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**
Avec **Mr Philippe BRIERE**, maraîcher aux Andelys.

Ce contrat instaure un partenariat avec Mr Philippe Brière, Hameau des Noyers 27 700 Les Andelys.
En adhérant à ce contrat, nous nous engageons à acheter les légumes de notre partenaire.
En aidant le producteur à mieux gérer ses cultures, nous manifestons notre solidarité avec un exploitant local, engagé dans une démarche biologique respectueuse de l'environnement.
En consommant des légumes de qualité dont nous connaissons la traçabilité, nous contribuons au développement durable du pays de Gasny. Ce contrat moral est établi par l'AMAP'tite cagette de Gasny, régie par des statuts.

Engagement

Les adhérents s'engagent à prendre un nombre de paniers de légumes défini sur la période du contrat (6 mois environ).

Contenu / prix du panier

La composition des paniers est élaborée par le maraîcher en fonction de sa production et des saisons. Les prix des paniers et des œufs sont fixés par le maraîcher. Les poulets sont à payer directement au paysan.

Paiement

Les adhérents préparent, à la signature du contrat, un à trois chèques correspondant au montant global des paniers sur la période. Selon le nombre de chèques donnés, ils seront encaissés tous les deux mois.
Le paiement est remis à l'AMAP, à l'ordre de M. Philippe BRIERE.

Livraisons

Les distributions sont assurées par les adhérents et se déroulent le jeudi sous le préau du Prieuré entre 18h00 et 19h00.

Animation

L'AMAP organise une fois par an, une visite de l'exploitation du maraîcher afin de favoriser le dialogue, d'amener une meilleure connaissance des produits et des méthodes de production.

Commande des paniers

Les dates de livraison des paniers sont choisies par les adhérents à la signature du contrat. Le nombre de paniers dépend de la formule choisie.
Il revient à l'adhérent de respecter le nombre de panier prévu.

Absence adhérent

Les adhérents se chargent de faire emporter leur panier par autrui.
Un panier livré et non emporté n'est remboursé ni par l'AMAP, ni par le maraîcher.

Absence maraîcher

Le maraîcher peut suspendre ses livraisons 3 semaines sur cette période après information auprès des adhérents pour raisons professionnelles et personnelles.

Aléas

Les aléas des productions sont assumés par tous (les contenus des paniers fluctuent en fonction des productions) sauf dans les cas prévus par l'assurance du producteur.

Désengagement

Les adhérents qui souhaitent interrompre leur abonnement peuvent le faire s'ils se font remplacer par un nouvel adhérent sauf en cas de force majeure et de déménagement.

Nom & Prénom :

Lu et approuvé
Signature :



AMAP'ite cagette de Gasny

⚠ Calendrier prévisionnel à retourner le 30 septembre au plus tard !

NOM :

Prénom :

Membre de l'AMAP'ite cagette de Gasny, souscris un contrat-abonnement avec Philippe BRIERE sur la période du 21 octobre 2021 au 31 mars 2022.

Je m'engage à acheter au maraîcher au moins **12** paniers à 10 euros ou 15 euros.

Je m'engage également à participer à au moins une distribution. Merci de proposer au moins 3 dates auxquelles vous seriez disponible.

Sur commande et en fonction des stocks (surveillez vos courriels) avec règlement sur place :

- Les poulets au prix de 9,80 € le Kilo,
- Œufs au prix de 2€ la boîte de 6,
- Viande bovine tous les deux derniers jeudis de chaque mois.

Volontaire pour la distribution			
Date	Paniers		↓
21-oct-21	10	15	
28-oct-21	10	15	
04-nov-21	10	15	
11-nov-21	Férié		
18-nov-21	10	15	
25-nov-21	10	15	
02-déc-21	10	15	
09-déc-21	10	15	
16-déc-21	10	15	
23-déc-21	10	15	
30-déc-21	Vacances		
06-janv-22	10	15	

Volontaire pour la distribution			
Date	Paniers		↓
13-janv-21	10	15	
20-janv-21	10	15	
27-janv-21	10	15	
03-févr-21	10	15	
10-févr-21	10	15	
17-févr-21	10	15	
24-févr-21	10	15	
03-mars-21	10	15	
10-mars-21	10	15	
17-mars-21	10	15	
24-mars-21	10	15	
31-mars-21	10	15	

Totaux

Paniers à 10€ :

Paniers à 15€ :

Poulets :

Montant paniers :

Montant total :

Chèques à l'ordre de Philippe Brière.

Entourer les dates d'encaissement :

fin octobre

fin décembre

fin février

Fait à Gasny le

Signature :

Remarques particulières (Changement éventuel de coordonnées : mail, tél.)